



**PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°63-2023-209

PUBLIÉ LE 12 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## **63\_DDT\_Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme / Directeur**

63-2023-10-12-00002 - Arrêté n°20231746 du 12 octobre 2023 portant mise en œuvre de l'arrêté préfectoral n°20230563 du 4 avril 2023 planifiant les mesures de préservation des ressources en eau en période d'étiage et définissant les mesures de limitation provisoire de certains usages de l'eau au niveau de l'alerte, alerte renforcée et crise sur une partie du département du Puy-de-Dôme?? (24 pages)

Page 3

63\_DDT\_Direction Départementale des  
Territoires du Puy-de-Dôme

63-2023-10-12-00002

Arrêté n°20231746 du 12 octobre 2023 portant  
mise en œuvre de l'arrêté préfectoral  
n°20230563 du 4 avril 2023 planifiant les  
mesures de préservation des ressources en eau  
en période d'étiage et définissant les mesures  
de limitation provisoire de certains usages de  
l'eau au niveau de l'alerte, alerte renforcée et  
crise sur une partie du département du  
Puy-de-Dôme

**ARRÊTÉ N° 20231746**

**portant mise en œuvre de l'arrêté préfectoral n°20230563 du 4 avril 2023  
planifiant les mesures de préservation des ressources en eau en période d'étiage  
et définissant les mesures de limitation provisoire de certains usages de l'eau  
au niveau de l'alerte, alerte renforcée et crise  
sur une partie du département du Puy-de-Dôme**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- Vu** le code de l'environnement et notamment Livre II Titre 1<sup>er</sup>, articles L. 211-1, L. 211-3, R. 216-9, R. 211-66, R. 211-67 ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L. 2212-1 ;
- Vu** le code de la santé publique, Livre III, Titre II, chapitre 1<sup>er</sup> et section 1 ;
- Vu** le décret du 6 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Joël MATHURIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;
- Vu** le décret n°2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse ;
- Vu** l'arrêté du 10 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Adour-Garonne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant et notamment ses dispositions C1, C20 et C21 ;
- Vu** l'arrêté du 18 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant et notamment ses dispositions 7E-1, 7E-2, 7E-3 et 7E-4 ;
- Vu** l'arrêté d'orientation n°22.016 du 28 janvier 2022 pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de restriction ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse dans le bassin Loire-Bretagne ;
- Vu** l'arrêté d'orientation bassin du 24 mars 2023 relatif au renforcement de la coordination des mesures de gestion de la sécheresse sur le bassin Adour-Garonne ;
- Vu** l'arrêté cadre inter préfectoral du 27 juin 2023 délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau sur le sous-bassin Dordogne ;
- Vu** l'arrêté du Préfet du Puy-de-Dôme n°20230563, en date du 4 avril 2023 planifiant les mesures de préservation des ressources en eau en période d'étiage ;

**Vu** l'arrêté n°20231542 du 21 septembre 2023 portant mise en œuvre de l'arrêté préfectoral n°20230563 du 4 avril 2023 planifiant les mesures de préservation des ressources en eau en période d'étiage et définissant les mesures de limitation provisoire de certains usages de l'eau au niveau de l'alerte, de l'alerte renforcée et de la crise sur une partie du département du Puy-de-Dôme ;

**Vu** la consultation dématérialisée du comité départemental de l'eau, qui s'est déroulée du 10 au 11 octobre 2023 ;

**Considérant** les conditions hydrologiques et les prévisions météorologiques pour le département du Puy-de-Dôme sur les prochains jours ;

**Considérant** le déficit hydrologique cumulé depuis plusieurs semaines, et les débits mesurés au niveau des stations hydrométriques de référence et du réseau secondaire du Puy-de-Dôme qui sont toujours faibles ;

**Considérant** que le seuil de crise a été franchi durant plus de 5 jours de suite aux stations de Lempdes-sur-Alagnon sur l'Alagnon, de Condat sur la Rhue et de Bas-en-Basset sur la Loire ;

**Considérant** le déficit pluviométrique depuis le début de l'année 2023 ;

**Considérant** que les conditions de levée des mesures de restriction en vigueur ne sont pas réunies ;

**Considérant** qu'en application de l'article L. 211-3 II 1°) du code de l'environnement, le préfet peut prendre des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau, pour faire face à un risque de pénurie et de sécheresse ;

**Considérant** que la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau prend en compte les adaptations nécessaires au changement climatique, la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides, la protection des eaux contre les pollutions, la restauration de la qualité des eaux, la valorisation prioritaire de l'eau pour la résilience alimentaire des populations, la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau et le rétablissement de la continuité écologique ;

**Sur proposition** du directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1 : Abrogation de l'arrêté précédent**

L'arrêté du Préfet du Puy-de-Dôme n°20231542 du 21 septembre 2023 portant mise en œuvre de l'arrêté préfectoral n°20230563 du 4 avril 2023 planifiant les mesures de préservation des ressources en eau en période d'étiage et définissant les mesures de limitation provisoire de certains usages de l'eau au niveau de l'alerte, de l'alerte renforcée et de la crise sur une partie du département du Puy-de-Dôme, est abrogé au lendemain de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs (RAA) du Puy-de-Dôme.

### **Article 2 : Mesures de restriction des usages de l'eau**

En application de l'arrêté cadre sécheresse du 4 avril 2023, des mesures de restriction s'appliquent aux prélèvements réalisés dans les cours d'eau et les nappes d'accompagnement et à certains usages de l'eau, y compris ceux issus des réseaux d'eau potable, en lien avec le franchissement des seuils.

Certains usages font l'objet d'exemption aux mesures de restrictions générales applicables pour chaque seuil. Elles sont détaillées dans l'arrêté cadre sécheresse départemental du 4 avril 2023 consultable sur :

<https://www.puy-de-dome.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-eau.-prevention-des-risques/Eau/Secheresse/Cadre-general-de-gestion-de-la-secheresse>

### Article 3 : Mesures de restriction applicables sur les usages à partir du milieu naturel

- sur les zones hydrographiques n°10 – Dordogne amont, n°11 – Ance du Nord et n°12 – Alagnon des mesures de restriction correspondant au **niveau de la crise** sont mises en œuvre,
- sur les zones hydrographiques n°2 – Allier aval, n°6 - Allier rive droite, n°8 - Dore et n°9 – Cher Amont, des mesures de restriction correspondant au **niveau de la crise** sont maintenues,
- sur les zones hydrographique n°1 - Axe Allier et n°4 - Allier rive gauche moyen, des mesures de restriction correspondant au **niveau de l'alerte renforcée** sont maintenues,
- sur les autres communes du département, le **niveau de vigilance** est maintenu. Ce niveau n'entraîne pas de restrictions des usages, mais l'ensemble des usagers est tenu de modérer sa consommation en eau afin de préserver durablement cette ressource précieuse.

Le niveau de restriction applicable à chaque commune est précisé dans le **tableau de l'annexe n°1**.

### Article 4 : Mesures de restriction applicables sur les usages à partir du réseau d'eau potable

- Dans la zone « AEP Allier », des mesures de restriction correspondant au **niveau de l'alerte renforcée** sont maintenues.
- Hors zone « AEP Allier » :
  - pour les communes des zones hydrographiques n°10 - Dordogne amont, n°11 - Ance du Nord et n°12 - Alagnon, des mesures de restriction correspondant au **niveau de la crise** sont mises en œuvre,
  - pour les communes des zones hydrographiques n°2 - Allier rive gauche aval, n°6 - Allier rive droite, n°8 - Dore et n°9 – Cher Amont, des mesures de restriction correspondant au **niveau de la crise** sont maintenues,
  - pour les communes de la zone hydrographique n°4 - Allier rive gauche moyen, des mesures de restriction correspondant au **niveau de l'alerte renforcée** sont maintenues,
  - sur le territoire des autres communes du département, le **niveau de la vigilance** est maintenu. Ce niveau n'entraîne pas de restrictions des usages mais l'ensemble des usagers est tenu de modérer sa consommation en eau afin de préserver durablement cette ressource précieuse.

Le niveau de restriction applicable à chaque commune est précisé dans le **tableau de l'annexe n°1**.

### Article 5 : Durée de mise en œuvre

Ces mesures s'appliquent **au lendemain de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs (RAA) du Puy-de-Dôme et jusqu'au 30 novembre 2023**. Les mesures seront actualisées et/ou levées en tant que de besoin, par arrêté préfectoral, en fonction des débits constatés sur les stations de référence et de l'évolution globale de la situation.

### Article 6 : Mesures de police

Des poursuites pénales pourront être engagées contre tout contrevenant au présent arrêté, en application des articles L. 173-1 à L. 173-12 du code de l'environnement.

En application de l'article R. 216-9 du code de l'environnement, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5<sup>e</sup> classe le fait de contrevenir aux mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau prescrites par les arrêtés mentionnés aux articles R. 211-66 à R. 211-69 du code de l'environnement.

Indépendamment des poursuites pénales, des sanctions administratives pourront être engagées en application des articles L. 171-6 à L. 171-12 du code de l'environnement.

#### **Article 7 : Droit des tiers**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

#### **Article 8 : Recours**

En application des articles R. 421-1 à R. 421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L. 411-2 du code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication, soit d'un recours administratif, soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la publication de la décision.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application «telerecours citoyen», disponible sur le site internet suivant: <https://citoyens.telerecours.fr/>.

#### **Article 10 : Publication et affichage**

En application de l'article R. 211-70 du code de l'environnement, le présent arrêté :

- est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, disponible sur le site internet de la préfecture ([www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr)), pendant toute la période de restriction ;
- adressé aux maires de chaque commune concernée pour affichage en mairie, dès réception, à titre informatif.

### Article 11 : Exécution

- le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;
- les sous-préfets d'arrondissements ;
- le directeur départemental des territoires ;
- le directeur départemental de la protection des populations ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- le directeur de l'agence régionale de santé ;
- le directeur des services d'incendie et de secours ;
- le commandant du groupement de gendarmerie ;
- le service départemental de l'office français de la biodiversité ;
- les maires ;
- les présidents de Clermont Auvergne Métropole, de la communauté d'agglomération du pays d'Issoire et de la communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans ;
- les présidents des syndicats d'eau ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le

12 OCT. 2023

 Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
  
Le Secrétaire Général,

Jean-Paul VICAT

## Annexes de l'arrêté

### Annexe n°1 : Niveaux de restriction par commune selon l'origine de l'eau

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone AEP	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée dans le milieu naturel	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée sur le réseau d'eau potable
63001	AIGUEPERSE	Zone 2 – Allier aval	Allier	Crise	Alerte renforcée
63002	AIX-LA-FAYETTE	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63003	AMBERT	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63005	ANTOINGT	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63006	ANZAT-LE-LUGUET	Zone 12 – Alagnon	Hors Allier	Crise	Crise
63007	APCHAT	Zone 12 – Alagnon	Hors Allier	Crise	Crise
63008	ARCONSAT	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63009	ARDES	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63010	ARLANC	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63011	ARS-LES-FAVETS	Zone 9 – Cher amont	Hors Allier	Crise	Crise
63012	ARTONNE	Zone 3 – Morge	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63013	AUBIAT	Zone 3 – Morge	Allier	Vigilance	Alerte renforcée
63014	AUBIERE	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63015	AUBUSSON-D'AUVERGNE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63016	AUGEROLLES	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63017	AUGNAT	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63160	AULHAT-FLAT	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63019	AULNAT	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63020	AURIERES	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63021	AUTHEZAT	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63022	AUZAT-LA-COMBELLE	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63023	AUZELLES	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63024	AVEZE	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Crise	Crise
63025	AYAT-SUR-SIOULE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63026	AYDAT	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63027	BAFFIE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63028	BAGNOLS	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Crise	Crise
63029	BANSAT	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63030	BAS-ET-LEZAT	Zone 2 – Allier aval	Allier	Crise	Alerte renforcée
63031	BEAULIEU	Zone 12 – Alagnon	Hors Allier	Crise	Crise
63032	BEAUMONT	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63033	BEAUMONT-LES-RANDAN	Zone 2 – Allier aval	Allier	Crise	Alerte renforcée
63034	BEAUREGARD-L'EVEQUE	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63035	BEAUREGARD-VENDON	Zone 3 – Morge	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63036	BERGONNE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63037	BERTIGNAT	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63038	BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63039	BEURIERES	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63040	BILLOM	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63041	BIOLLET	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63042	BLANZAT	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63043	BLOT-L'EGLISE	Zone 3 – Morge	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63044	BONGHEAT	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63045	BORT-LETANG	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63046	BOUDES	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63048	BOURG-LASTIC	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Crise	Crise
63049	BOUZEL	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63050	BRASSAC-LES-MINES	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Allier	Vigilance	Alerte renforcée
63051	BRENAT	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63053	BRIFFONS	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Crise	Crise

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone AEP	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée dans le milieu naturel	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée sur le réseau d'eau potable
63055	BROMONT-LAMOTHE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63056	BROUSSE	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63058	BULHON	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63059	BUSSEOL	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63060	BUSSIERES	Zone 9 – Cher amont	Hors Allier	Crise	Crise
63061	BUSSIERES-ET-PRUNS	Zone 2 – Allier aval	Allier	Crise	Alerte renforcée
63062	BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63063	CEBAZAT	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63065	CEILLOUX	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63066	CELLES-SUR-DUROLLE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63070	CEYRAT	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63071	CEYSSAT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63072	CHABRELOCHE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63073	CHADELEUF	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63074	CHALUS	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63075	CHAMALIERES	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63244	CHAMBARON-SUR-MORGE	Zone 3 – Morge	Allier	Vigilance	Alerte renforcée
63076	CHAMBON-SUR-DOLORE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63077	CHAMBON-SUR-LAC	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63079	CHAMPAGNAT-LE-JEUNE	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63080	CHAMPEIX	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63081	CHAMPETIERES	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63082	CHAMPS	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63083	CHANAT-LA-MOUTEYRE	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63084	CHANONAT	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63085	CHAPDES-BEAUFORT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63089	CHAPPES	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63090	CHAPTUZAT	Zone 2 – Allier aval	Hors Allier	Crise	Crise
63091	CHARBONNIER-LES-MINES	Zone 12 – Alagnon	Hors Allier	Crise	Crise
63092	CHARBONNIERES-LES-VARENNES	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63093	CHARBONNIERES-LES-VIEILLES	Zone 3 – Morge	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63094	CHARENSAT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63095	CHARNAT	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
63096	CHAS	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63097	CHASSAGNE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63098	CHASTREIX	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Crise	Crise
63101	CHATEAU-SUR-CHER	Zone 9 – Cher amont	Hors Allier	Crise	Crise
63099	CHATEAUGAY	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63100	CHATEAUNEUF-LES-BAINS	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63102	CHATELDON	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
63103	CHATELGUYON	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63105	CHAUMONT-LE-BOURG	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63106	CHAURIAT	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63107	CHAVAROUX	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63109	CHIDRAC	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63110	CISTERNES-LA-FORET	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63111	CLEMENSAT	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63112	CLERLANDE	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63113	CLERMONT-FERRAND	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63114	COLLANGES	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63115	COMBRAILLES	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63116	COMBRONDE	Zone 3 – Morge	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63117	COMPAINS	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63118	CONDAT-EN-COMBRILLE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63119	CONDAT-LES-MONTBOISSIER	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone AEP	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée dans le milieu naturel	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée sur le réseau d'eau potable
63120	CORENT	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63121	COUDES	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63122	COURGOUL	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63123	COURNOLS	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63124	COURNON-DAUVERGNE	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63125	COURPIERE	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
63128	CREVANT-LAVEINE	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63129	CROS	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Crise	Crise
63131	CULHAT	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63132	CUNLHAT	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63134	DAUZAT-SUR-VODABLE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63135	DAVAYAT	Zone 3 – Morge	Allier	Vigilance	Alerte renforcée
63136	DOMAIZE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63137	DORANGES	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63138	DORAT	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
63139	DORE-L'EGLISE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63140	DURMIGNAT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63141	DURTOL	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63142	ECHANDELYS	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63143	EFFIAT	Zone 2 – Allier aval	Allier	Crise	Alerte renforcée
63144	EGLISENEUVE-D'ENTRAIGUES	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Crise	Crise
63145	EGLISENEUVE-DES-LIARDS	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63146	EGLISENEUVE-PRES-BILLOM	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63147	EGLISOLLES	Zone 11 – Ance	Hors Allier	Crise	Crise
63148	ENNEZAT	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63149	ENTRAIGUES	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63150	ENVAL	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63151	ESCOUTOUX	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63152	ESPINASSE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63153	ESPINCHAL	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Crise	Crise
63154	ESPIRAT	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63155	ESTANDEUIL	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
63156	ESTEIL	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63157	FAYET-LE-CHATEAU	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63158	FAYET-RONAYE	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63159	FERNOEL	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Crise	Crise
63162	FOURNOLS	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63163	GELLES	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63164	GERZAT	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63165	GIAT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63166	GIGNAT	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63167	GIMEAUX	Zone 3 – Morge	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63168	GLAINE-MONTAIGUT	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63171	GOUTTIERES	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63172	GRANDEYROLLES	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63173	GRANDRIF	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63174	GRANDVAL	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63175	HERMENT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63176	HEUME-L'EGLISE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63177	ISSERTEAUX	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63178	ISSOIRE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Allier	Vigilance	Alerte renforcée
63179	JOB	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63181	JOSERAND	Zone 3 – Morge	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63180	JOZE	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63182	JUMEAUX	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone AEP	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée dans le milieu naturel	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée sur le réseau d'eau potable
63047	LA BOURBOULE	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Crise	Crise
63064	LA CELLE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63067	LA CELLETTE	Zone 9 – Cher amont	Hors Allier	Crise	Crise
63086	LA CHAPELLE-AGNON	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63087	LA CHAPELLE-MARCOUSSE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63088	LA CHAPELLE-SUR-USSON	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63104	LA CHAULME	Zone 11 – Ance	Hors Allier	Crise	Crise
63130	LA CROUZILLE	Zone 9 – Cher amont	Hors Allier	Crise	Crise
63161	LA FORIE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63169	LA GODIVELLE	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Crise	Crise
63170	LA GOUTELLE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63231	LA MONNERIE-LE-MONTEL	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63298	LA RENAUDIE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63302	LA ROCHE-BLANCHE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Allier	Vigilance	Alerte renforcée
63306	LA ROCHE-NOIRE	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63413	LA SAUVETAT	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63192	LA TOUR-D'AUVERGNE	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Crise	Crise
63183	LABESSETTE	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Crise	Crise
63184	LACHAUX	Zone 2 – Allier aval	Hors Allier	Crise	Crise
63185	LAMONTGIE	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63186	LANDOGNE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63187	LAPEYROUSE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63188	LAPS	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63189	LAQUEUILLE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63190	LARODDE	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Crise	Crise
63191	LASTIC	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Crise	Crise
63052	LE BREUIL-SUR-COUZE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63054	LE BROC	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Allier	Vigilance	Alerte renforcée
63057	LE BRUGERON	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63069	LE CENDRE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Allier	Vigilance	Alerte renforcée
63108	LE CHEIX	Zone 3 – Morge	Allier	Vigilance	Alerte renforcée
63126	LE CREST	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63230	LE MONESTIER	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63293	LE QUARTIER	Zone 9 – Cher amont	Hors Allier	Crise	Crise
63448	LE VERNET-CHAMEANE	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63449	LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63193	LEMPDES	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63194	LEMPTY	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63004	LES ANCIZES-COMPS	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63213	LES MARTRES-D'ARTIERE	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63214	LES MARTRES-DE-VEYRE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Allier	Vigilance	Alerte renforcée
63287	LES PRADEAUX	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63195	LEZOUX	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63196	LIMONS	Zone 2 – Allier aval	Allier	Crise	Alerte renforcée
63197	LISSEUIL	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63198	LOUBEYRAT	Zone 3 – Morge	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63199	LUDESSE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63200	LUSSAT	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63201	LUZILLAT	Zone 2 – Allier aval	Allier	Crise	Alerte renforcée
63202	MADRIAT	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63203	MALAUZAT	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63204	MALINTRAT	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63205	MANGLIEU	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63206	MANZAT	Zone 3 – Morge	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63207	MARAT	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone AEP	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée dans le milieu naturel	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée sur le réseau d'eau potable
63208	MARCILLAT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63209	MAREUGHEOL	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63210	MARINGUES	Zone 3 – Morge	Allier	Vigilance	Alerte renforcée
63211	MARSAC-EN-LIVRADOIS	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63212	MARSAT	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63215	MARTRES-SUR-MORGE	Zone 3 – Morge	Allier	Vigilance	Alerte renforcée
63216	MAUZUN	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63218	MAYRES	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63219	MAZAYE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63220	MAZOIRES	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63221	MEDEYROLLES	Zone 11 – Ance	Hors Allier	Crise	Crise
63222	MEILHAUD	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63223	MENAT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63224	MENETROL	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63225	MESSEIX	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Crise	Crise
63227	MIREFLEURS	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63228	MIREMONT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63229	MOISSAT	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63232	MONS	Zone 2 – Allier aval	Allier	Crise	Alerte renforcée
63236	MONT-DORE	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Crise	Crise
63233	MONTAIGUT	Zone 9 – Cher amont	Hors Allier	Crise	Crise
63234	MONTAIGUT-LE-BLANC	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63235	MONTCEL	Zone 3 – Morge	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63237	MONTEL-DE-GELAT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63238	MONTFERMY	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63239	MONTMORIN	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63240	MONTFENSIER	Zone 2 – Allier aval	Hors Allier	Crise	Crise
63241	MONTPEYROUX	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63242	MORIAT	Zone 12 – Alagnon	Hors Allier	Crise	Crise
63243	MOUREUILLE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63245	MOZAC	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63226	MUR-SUR-ALLIER	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63246	MURAT-LE-QUAIRE	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Crise	Crise
63247	MUROL	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63248	NEBOUZAT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63249	NERONDE-SUR-DORE	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
63250	NESCHERS	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63251	NEUF-EGLISE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63252	NEUVILLE	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63253	NOALHAT	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
63254	NOHANENT	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63255	NONETTE-ORSONNETTE	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63256	NOVACELLES	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63257	OLBY	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63258	OLLIERGUES	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63259	OLLOIX	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63260	OLMET	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63261	ORBEIL	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63262	ORCET	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Allier	Vigilance	Alerte renforcée
63263	ORCINES	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63264	ORCIVAL	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63265	ORLEAT	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
63267	PALLADUC	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63268	PARDINES	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63269	PARENT	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise

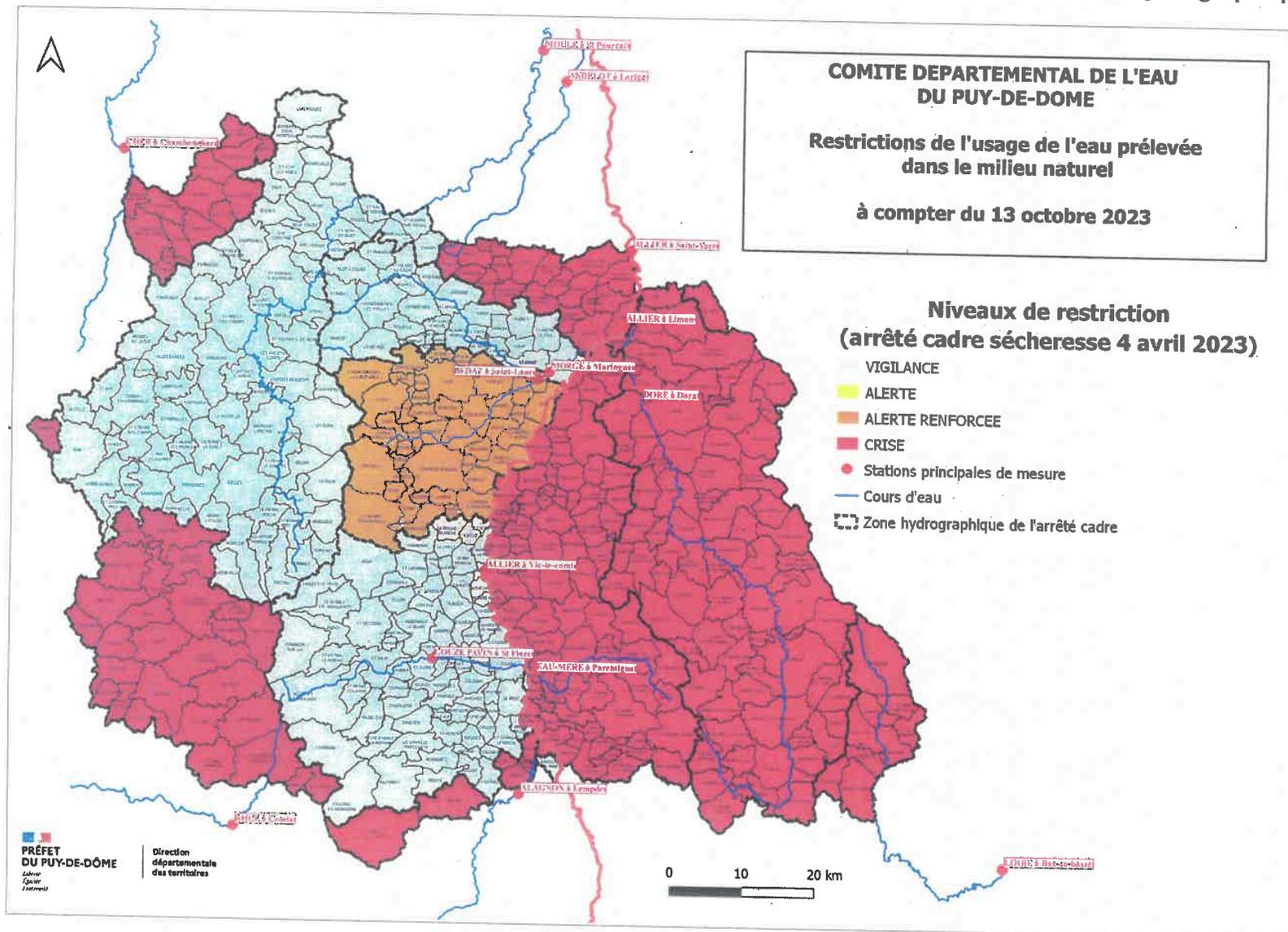
Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone AEP	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée dans le milieu naturel	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée sur le réseau d'eau potable
63270	PARENTIGNAT	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63271	PASLIERES	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
63273	PERIGNAT-ES-ALLIER	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63272	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63274	PERPEZAT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63275	PERRIER	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63276	PESCHADOIRES	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
63277	PESLIERES	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63278	PESSAT-VILLENEUVE	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63279	PICHERANDE	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Crise	Crise
63280	PIGNOLS	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63281	PIONSAT	Zone 9 – Cher amont	Hors Allier	Crise	Crise
63282	PLAUZAT	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63284	PONT-DU-CHATEAU	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63283	PONTAUMUR	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63285	PONTGIBAUD	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63286	POUZOL	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63288	PROMPSAT	Zone 3 – Morge	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63289	PRONDINES	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63290	PULVERIERES	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63291	PUY-GUILLAUME	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
63292	PUY-SAINT-GULMIER	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63294	QUEUILLE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63295	RANDAN	Zone 2 – Allier aval	Allier	Crise	Alerte renforcée
63296	RAVEL	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63297	REIGNAT	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63299	RENTIERES	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63300	RIOM	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63301	RIS	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63303	ROCHE-CHARLES-LA-MAYRAND	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63304	ROCHE-D'AGOUX	Zone 9 – Cher amont	Hors Allier	Crise	Crise
63305	ROCHEFORT-MONTAGNE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63307	ROMAGNAT	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63308	ROYAT	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63309	SAILLANT	Zone 11 – Ance	Hors Allier	Crise	Crise
63311	SAINT-AGOULIN	Zone 2 – Allier aval	Hors Allier	Crise	Crise
63312	SAINT-ALYRE-D'ARLANC	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63313	SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63314	SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63315	SAINT-AMANT-TALLENDE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63317	SAINT-ANDRE-LE-COQ	Zone 3 – Morge	Allier	Vigilance	Alerte renforcée
63318	SAINT-ANGEL	Zone 3 – Morge	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63319	SAINT-ANTHEME	Zone 11 – Ance	Hors Allier	Crise	Crise
63320	SAINT-AVIT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63321	SAINT-BABEL	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63322	SAINT-BEAUZIRE	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63323	SAINT-BONNET-LE-BOURG	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63324	SAINT-BONNET-LE-CHASTEL	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63325	SAINT-BONNET-LES-ALLIER	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63326	SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63327	SAINT-BONNET-PRES-RIOM	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63330	SAINT-CIRGUES-SUR-COUZE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63332	SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT	Zone 2 – Allier aval	Allier	Crise	Alerte renforcée
63331	SAINT-CLEMENT-DE-VALORGUE	Zone 11 – Ance	Hors Allier	Crise	Crise
63333	SAINT-DENIS-COMBARNAZAT	Zone 2 – Allier aval	Allier	Crise	Alerte renforcée

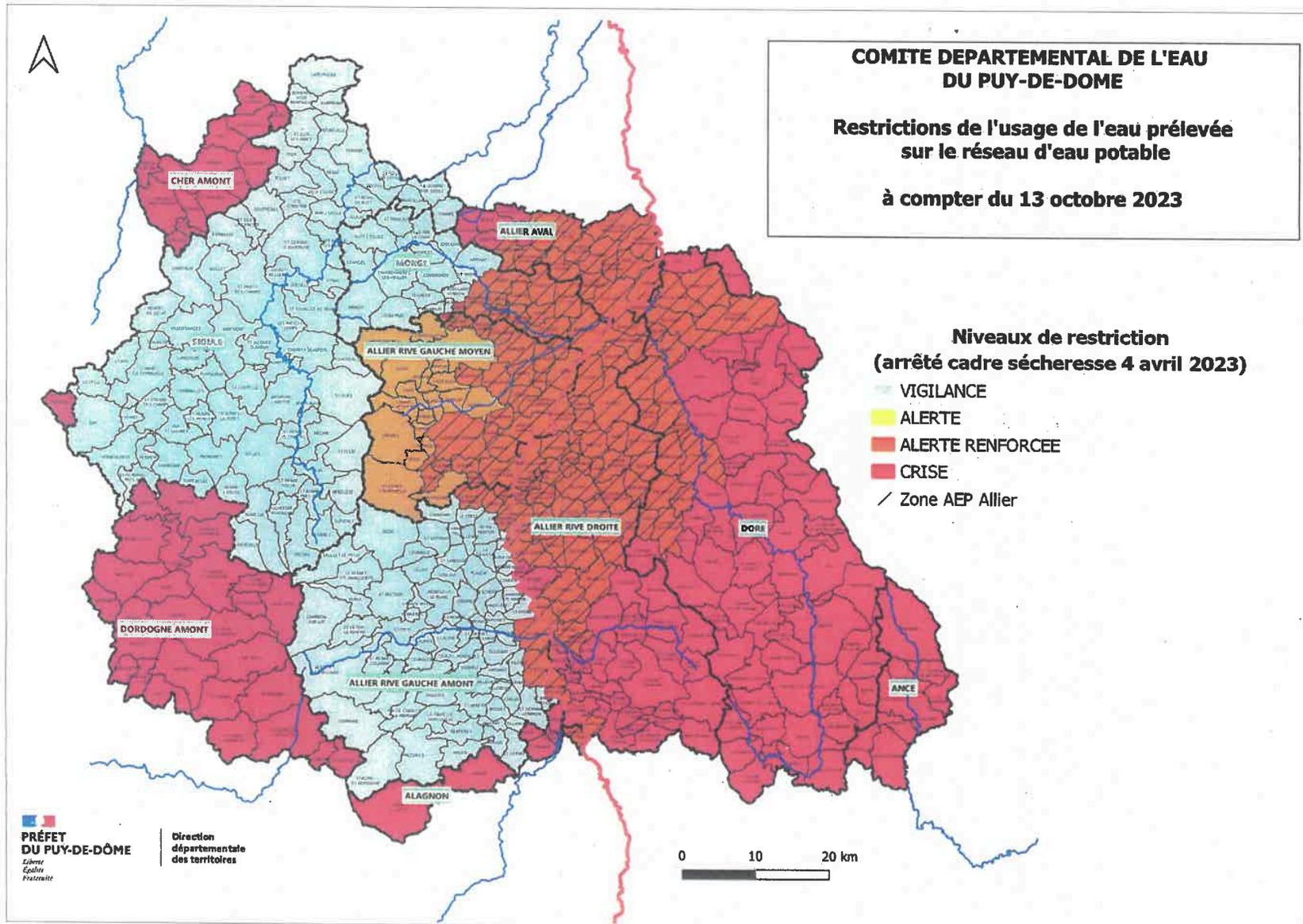
Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone AEP	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée dans le milieu naturel	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée sur le réseau d'eau potable
63334	SAINT-DIER-D'AUVERGNE	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
63335	SAINT-DIERY	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63336	SAINT-DONAT	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Crise	Crise
63337	SAINT-ELOY-LA-GLACIERE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63338	SAINT-ELOY-LES-MINES	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63339	SAINT-ETIENNE-DES-CHAMPS	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63340	SAINT-ETIENNE-SUR-USSON	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63341	SAINT-FERREOL-DES-COTES	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63342	SAINT-FLORET	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63343	SAINT-FOUR-L'ETANG	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
63344	SAINT-GAL-SUR-SIOULE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63345	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63346	SAINT-GENES-CHAMPESPE	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Crise	Crise
63347	SAINT-GENES-DU-RETZ	Zone 2 – Allier aval	Hors Allier	Crise	Crise
63348	SAINT-GENES-LA-TOURETTE	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63349	SAINT-GEORGES-DE-MONS	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63350	SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63353	SAINT-GERMAIN-L'HERM	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63352	SAINT-GERMAIN-LEMBRON	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63351	SAINT-GERMAIN-PRES-HERMENT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63354	SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63355	SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63356	SAINT-GERVAZY	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63357	SAINT-HERENT	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63360	SAINT-HILAIRE	Zone 9 – Cher amont	Hors Allier	Crise	Crise
63358	SAINT-HILAIRE-LA-CROIX	Zone 3 – Morge	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63359	SAINT-HILAIRE-LES-MONGES	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63362	SAINT-IGNAT	Zone 3 – Morge	Allier	Vigilance	Alerte renforcée
63363	SAINT-JACQUES-D'AMBUR	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63364	SAINT-JEAN-D'HEURS	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
63365	SAINT-JEAN-DES-OLLIERES	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63366	SAINT-JEAN-EN-VAL	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63367	SAINT-JEAN-SAINT-GERVAIS	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63368	SAINT-JULIEN-DE-COPPEL	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63369	SAINT-JULIEN-LA-GENESTE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63370	SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Crise	Crise
63371	SAINT-JUST	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63372	SAINT-LAURE	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63373	SAINT-MAIGNER	Zone 9 – Cher amont	Hors Allier	Crise	Crise
63376	SAINT-MARTIN-D'OLLIERES	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63374	SAINT-MARTIN-DES-OLMES	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63375	SAINT-MARTIN-DES-PLAINS	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63378	SAINT-MAURICE-ES-ALLIER	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63377	SAINT-MAURICE-PRES-PIONSAT	Zone 9 – Cher amont	Hors Allier	Crise	Crise
63379	SAINT-MYON	Zone 3 – Morge	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63380	SAINT-NECTAIRE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63381	SAINT-OURS	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63382	SAINT-PARDOUX	Zone 3 – Morge	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63383	SAINT-PIERRE-COLAMINE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63384	SAINT-PIERRE-LA-BOURLHONNE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63385	SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63386	SAINT-PIERRE-ROCHE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63387	SAINT-PRIEST-BRAEFANT	Zone 2 – Allier aval	Allier	Crise	Alerte renforcée
63388	SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63389	SAINT-QUENTIN-SUR-SAUXILLANGES	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone AEP	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée dans le milieu naturel	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée sur le réseau d'eau potable
63390	SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63391	SAINT-REMY-DE-BLOT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63392	SAINT-REMY-DE-CHARGNAT	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63393	SAINT-REMY-SUR-DUROLLE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63394	SAINT-ROMAIN	Zone 11 – Ance	Hors Allier	Crise	Crise
63395	SAINT-SANDOUX	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63396	SAINT-SATURNIN	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63397	SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Crise	Crise
63398	SAINT-SAUVEUR-LA-SAGNE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63399	SAINT-SULPICE	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Crise	Crise
63400	SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN	Zone 2 – Allier aval	Allier	Crise	Alerte renforcée
63401	SAINT-VICTOR-LA-VIERE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63402	SAINT-VICTOR-MONTVIANEIX	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
63403	SAINT-VINCENT	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63404	SAINT-YVOINE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63310	SAINTE-AGATHE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63328	SAINTE-CATHERINE	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63329	SAINTE-CHRISTINE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63405	SALLEDES	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63406	SARDON	Zone 3 – Morge	Allier	Vigilance	Alerte renforcée
63407	SAULZET-LE-FROID	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63408	SAURET-BESSERVE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63409	SAURIER	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63410	SAUVAGNAT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63411	SAUVAGNAT-SAINTE-MARTHE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63412	SAUVESSANGES	Zone 11 – Ance	Hors Allier	Crise	Crise
63414	SAUVIAT	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63415	SAUXILLANGES	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63416	SAVENNES	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Crise	Crise
63417	SAYAT	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63418	SERMENTIZON	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
63419	SERVANT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63420	SEYCHALLES	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63421	SINGLES	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Crise	Crise
63422	SOLIGNAT	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63423	SUGERES	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63424	SURAT	Zone 3 – Morge	Allier	Vigilance	Alerte renforcée
63425	TALLENDE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63426	TAUVES	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Crise	Crise
63427	TEILHEDE	Zone 3 – Morge	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63428	TEILHET	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63429	TERNANT-LES-EAUX	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63430	THIERS	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63431	THIOLIERES	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63432	THURET	Zone 3 – Morge	Allier	Vigilance	Alerte renforcée
63433	TORTEBESSE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63434	TOURS-SUR-MEYMONT	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63435	TOURZEL-RONZIERES	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63436	TRALAIGUES	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63437	TREMOUILLE-SAINT-LOUP	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Crise	Crise
63438	TREZIOUX	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
63439	USSON	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63440	VALBELEIX	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63441	VALCIVIERES	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63442	VALZ-SOUS-CHATEAUNEUF	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone AEP	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée dans le milieu naturel	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée sur le réseau d'eau potable
63443	VARENNES-SUR-MORGE	Zone 3 – Morge	Allier	Vigilance	Alerte renforcée
63444	VARENNES-SUR-USSON	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63445	VASSEL	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63446	VENSAT	Zone 2 – Allier aval	Hors Allier	Crise	Crise
63447	VERGHEAS	Zone 9 – Cher amont	Hors Allier	Crise	Crise
63450	VERNEUGHEOL	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63451	VERNINES	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63452	VERRIERES	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63453	VERTAIZON	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63454	VERTOLAYE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63455	VEYRE-MONTON	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63457	VIC-LE-COMTE	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63456	VICHEL	Zone 12 – Alagnon	Hors Allier	Crise	Crise
63458	VILLENEUVE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63459	VILLENEUVE-LES-CERFS	Zone 2 – Allier aval	Allier	Crise	Alerte renforcée
63460	VILLOSSANGES	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63461	VINZELLES	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63462	VIRLET	Zone 9 – Cher amont	Hors Allier	Crise	Crise
63463	VISCOMTAT	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63464	VITRAC	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63465	VIVEROLS	Zone 11 – Ance	Hors Allier	Crise	Crise
63466	VODABLE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63467	VOINGT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63468	VOLLORE-MONTAGNE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63469	VOLLORE-VILLE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63470	VOLVIC	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63471	YOUX	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63472	YRONDE-ET-BURON	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63473	YSSAC-LA-TOURETTE	Zone 3 – Morge	Allier	Vigilance	Alerte renforcée

Annexe n°2 : Cartes du département du Puy-de-Dôme spécifiant les seuils de restriction par zones hydrographiques





**Annexe n° 3 : Mesures de communication et de restriction des usages de l'eau par seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise** (Annexe 4 de l'arrêté cadre sécheresse du 4 avril 2023)

Légende :

ESU : Eaux superficielles ; AEP : Adduction d'eau potable ; A : Activité agricole, horticole et piscicole ; E : Entreprise, industrie, artisanat, commerce et BTP ; C : Collectivité et services publics ; P : Particulier ;

En l'état actuel des connaissances des ressources en eau souterraine, les mesures de restriction des usages de l'eau ne s'appliquent pas encore aux eaux souterraines.

Mesures de communication et de restriction des usages de l'eau par seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise										
Origine de l'eau	Milieu naturel	AEP	Seuils				Usagers			
			Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	E	C	P
Usages	ESU									
<b>Irrigation agricole</b>										
Irrigation prairies, grandes cultures, cultures de plein champ (hors tour d'eau)	X		Prévention auprès des agriculteurs	Interdiction de 10H00 à 18H00	Interdiction de 8H00 à 20H00	Interdiction	X			
Irrigation maraîchage, horticulture, jeunes plants, vergers, plantes médicinales ou aromatiques, donnant lieu à une irrigation économe (au goutte-à-goutte, pied à pied, ...)	X	X	Prévention auprès des agriculteurs	Sans interdiction	Sans interdiction	Interdiction de 8H00 à 20H00, Consommation journalière de 5 m <sup>3</sup> maximum sur demande justifiée	X			
Irrigation maraîchage, horticulture, jeunes plants, vergers, plantes médicinales ou aromatiques	X	X	Prévention auprès des agriculteurs	Interdiction de 10H00 à 18H00	Interdiction de 8H00 à 20H00	Interdiction	X			
Irrigation à partir de retenues d'eau autorisées remplies hors période d'étiage	X		Sans interdiction				X			

Mesures de communication et de restriction des usages de l'eau par seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise										
Origine de l'eau	Milieu naturel	AEP	Seuils				Usagers			
Usages	ESU		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	E	C	P
<b>Arrosage</b>										
Arrosage de jeunes plants ligneux, chantiers paysagistes	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction sauf plantations de moins d'un an où interdit de 10H à 18 H	Interdiction sauf plantations de moins d'un an où interdit de 8H à 20 H	Interdiction	X	X	X	X
Arrosage de plantes et de fleurs des jardinerias, des fleuristes, des pépiniéristes, ...	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction de 10H00 à 18H00	Interdiction de 8H00 à 20H00	Interdiction de 8H00 à 20H00. Consommation de 5 m <sup>3</sup> maximum sur demande justifiée.	X	X	X	
Arrosage des espaces verts, pelouses, jardins d'agrément, publics ou privés, des massifs de fleurs, jardinières	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction de 10H00 à 18H00	Interdiction	Interdiction	X	X	X	X
Arrosage des îlots de fraîcheur validés par l'administration	X	X	Sensibilisation des collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau	Selon modalités validées par l'administration					X	
Arrosage des aires de jeu, des terrains de sports	X	X	Sensibilisation des collectivités et des entreprises aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction de 10H00 à 18H00	Interdiction de 8H00 à 20H00	Interdiction totale, sauf pour terrains de sport d'enjeu national ou international : Interdiction de 8h00 à 20h00 et limité à 2 nuits par semaine (affichage sur le site)		X	X	

Mesures de communication et de restriction des usages de l'eau par seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise										
Origine de l'eau	Milieu naturel	AEP	Seuils				Usagers			
Usages	ESU		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	E	C	P
						des dates choisies) sauf en cas de pénurie d'eau potable alors Interdiction totale				
Arrosage des jardins potagers et des vergers vivriers	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction de 10H00 à 18H00	Interdiction de 8H00 à 20H00	Interdiction de 8H00 à 20H00		X	X	X
Arrosage des pistes équestres	X	X	Sensibilisation des collectivités et des entreprises aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction de 10H00 à 18H00 et diminution de la consommation hebdomadaire de 25 % Un registre de prélèvement devra être rempli	Interdiction de 8H00 à 20H00 et diminution de la consommation hebdomadaire de 50 % Un registre de prélèvement devra être rempli	Interdiction	X	X	X	
Arrosage des terrains de golf (2)	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction de 8H00 à 20H00, et diminution de la consommation d'eau hebdomadaire de 15 à 30 %. Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement	Réduction des volumes de 60 % et interdiction d'arroser les fairways 7j/7 Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement	Interdiction		X	X	X

Mesures de communication et de restriction des usages de l'eau par seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise										
Origine de l'eau	Milieu naturel	AEP	Seuils				Usagers			
Usages	ESU		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	E	C	P
Arrosage des départs et des green de golf, (2)	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdit de 8H00 à 20H00, et diminution de la consommation d'eau hebdomadaire de 15 à 30 %. Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement	Réduction des volumes d'au moins 60 % Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement	Interdiction en cas de pénurie d'eau potable. Arrosage limité au strict nécessaire entre 20h00 et 8h00 et ne pourra représenter plus de 30% des volumes habituels Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement		X	X	X
<b>Lavage et nettoyage</b>										
Lavage des véhicules des particuliers, hors des installations professionnelles	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction	Interdiction	Interdiction				X
Lavage des véhicules dans des installations professionnelles de lavage	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction, sauf avec du matériel haute pression ou avec système de recyclage de l'eau en circuit fermé. Affichage obligatoire de l'arrêté de restriction en vigueur	Interdiction, sauf avec du matériel haute pression ou avec système de recyclage de l'eau en circuit fermé. Affichage obligatoire de l'arrêté de restriction en vigueur	Interdiction sauf avec système de recyclage de l'eau en circuit fermé ou si impératif sanitaire sur rdv avec matériel haute pression. Affichage obligatoire de l'arrêté de restriction en vigueur	X	X	X	X

Mesures de communication et de restriction des usages de l'eau par seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise										
Origine de l'eau	Milieu naturel	AEP	Seuils				Usagers			
Usages	ESU		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	E	C	P
Lavage des véhicules sur le site de l'entreprise	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction, sauf si impératif sanitaire ou technique avec du matériel haute pression ou avec système de recyclage de l'eau en circuit fermé			X	X	X	
Nettoyage de bâtiments, hangars, locaux de stockage, (en dehors de la nécessité de salubrité publique et pour raisons sanitaires)	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction	Interdiction	Interdiction	X	X	X	X
Nettoyage de façades et de toits	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction, sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise professionnelle dans la limite de 3 m <sup>3</sup> par chantier, après accord de l'administration		Interdiction, sauf impératif sanitaire ou sécuritaire (réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel dans la limite de 3 m <sup>3</sup> par chantier)	X	X	X	X
Nettoyage de terrasses, de cours, de petits ouvrages (caveaux, portails, ...), ...	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction	Interdiction	Interdiction	X	X	X	X
Nettoyage des voies publiques, parkings, arrosage des pistes de carrière d'extraction de matériaux, hors situation d'urgence justifiée, notamment par un souci de salubrité publique	X	X	Sensibilisation des collectivités et des entreprises aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction	Interdiction	Interdiction		X	X	

Mesures de communication et de restriction des usages de l'eau par seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise										
Origine de l'eau	Milieu naturel	AEP	Seuils				Usagers			
Usages	ESU		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	E	C	P
<b>Loisirs et agréments</b>										
Piscines à usage unifamilial, de plus de 1 m <sup>3</sup>	X	X	Sensibilisation du grand public aux règles de bon usage d'économie d'eau	Remplissage interdit sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions		Interdiction				X
Piscines publiques ou privées à usage collectif y compris parcs aquatiques	X	X	Sensibilisation du grand public et des collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau	Pas de restriction	Renouvellement réglementaire autorisé - Remplissage interdit sauf pour impératifs sanitaires ou techniques.	Renouvellement réglementaire autorisé - Remplissage interdit sauf si partiel et pour impératif sanitaire à l'exception des spas et pataugeoires dont la vidange totale est pluriannuelle (réglementaire) pour des impératifs sanitaires		X	X	
Remplissage des piscines dans les espaces de ventes, des salons et des foires		X	Sensibilisation des collectivités et des entreprises aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction	Interdiction	Interdiction		X	X	
Fontaines alimentées par le réseau d'eau potable en circuit ouvert		X	Sensibilisation du grand public, des collectivités et des entreprises aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction	Interdiction	Interdiction		X	X	X

Mesures de communication et de restriction des usages de l'eau par seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise											
Origine de l'eau	Milieu naturel	AEP	Seuils				Usagers				
			Usages	ESU	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	E	C
Jeux d'eau et brumisateurs		X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction	Interdiction	Interdiction		X	X		
Nettoyage / arrosage des sites de manifestations temporaires sportives et culturelles	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Uniquement pour la salubrité et sécurité	Uniquement pour la salubrité et sécurité	Soumis à autorisation des services de l'Etat	X	X	X		
<b>Activités en lien avec les animaux</b>											
Alimentation de bassins pour l'agrément des animaux, dont le manque d'eau est susceptible de présenter des risques	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction de 10H00 à 18H00	Interdiction de 08H00 à 20H00	Interdiction	X	X	X	X	
<b>Autres usages</b>											
Manœuvre des bouches/bornes incendie sauf pour la défense contre les incendies, les exercices de sécurité indispensables et le remplissage de réserves pour la lutte contre les incendies		X	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	X	X	X	X	
Remplissage de plans d'eau, étangs	X		Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction	Interdiction	Interdiction	X	X	X	X	
Usages industriels de l'eau hors ICPE	X	X	Sensibilisation des industriels aux règles de bon usage d'économie d'eau. Message de sensibilisation du personnel	Réduction des prélèvements nets de 25 %	Réduction des prélèvements nets de 50 %	Interdiction		X			

Mesures de communication et de restriction des usages de l'eau par seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise											
Origine de l'eau	Milieu naturel	AEP	Seuils				Usagers				
Usages	ESU		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	E	C	P	
Activités industrielles et agricoles classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	X	X	Les exploitants ICPE sont tenus de s'informer des restrictions d'usage qui leur sont applicables et de sensibiliser leur personnel.	Réduction des prélèvements nets de 25 %	Réduction des prélèvements nets de 50 %	Interdiction	X	X			
ICPE disposant d'un PURE ou d'un PSH	X	X	Les exploitants ICPE sont tenus de s'informer des restrictions d'usage qui leur sont applicables et de sensibiliser leur personnel.	Application des dispositions prévues dans les plans d'utilisation rationnelle de l'eau (PURE) et dans les plans de sobriété hydrique (PSH).					X		
Les établissements industriels, commerciaux, artisanaux disposant d'un plan de sobriété hydrique (PSH)	X	X	Les gérants sont tenus de s'informer des restrictions d'usage qui leur sont applicables et de sensibiliser leur personnel.	Application des dispositions prévues dans les plans de sobriété hydrique (PSH)					X		

(1) : Pour l'abreuvement du bétail à partir du réseau d'eau potable, les éleveurs devront impérativement ne pas mettre en difficulté la desserte en eau potable en mettant en œuvre toutes les solutions d'économie et d'approvisionnement alternatives à l'usage de l'eau potable via d'autres ressources.

(2) Cf l'accord cadre « Golf et environnement 2019 - 2024 ».